

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI 28 février 1962

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le bill C-66 intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent» a, conformément à l'ordre de renvoi du 23 février 1962, étudié ledit bill et en fait maintenant rapport sans modification.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. K. HUGESSEN.

MERCREDI 28 février 1962

Le Comité permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le bill C-66 intitulé «Loi modifiant la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'on l'autorise à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations relatives audit bill.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. K. HUGESSEN.